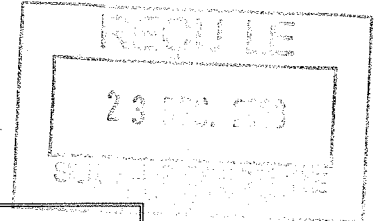




Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax. 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

20 DÉCEMBRE 2008

Le 20 décembre 2008 à 10 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 décembre 2008 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain BAYROU,

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 30 jusqu'au vote de la délibération n° 2008-094
29 à partir du vote de la délibération n° 2008-095

Nombre de pouvoir : 7 en ouverture de séance
8 à partir du vote de la délibération n° 2008-095

Nombre de Votes : 37

M. Guy HERMITTE est nommé secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

Commune de Briançon : M. Alain BAYROU – Mme Claire BARNEOUD – M. Philippe PELLORCE - Mme Monique OLLAGNIER – M. Jean-François PEGUY - Mlle Karine ESCALIER - M. Jean-Pierre NARSAPA – Mme Laurette ROMAN (représentant Mme Nicole NUSBAUMER) – M. Romain GRIZKA (représentant M. Rachid DJEFFAL) - M. Philippe SEZANNE (représentant Mme Catherine VALDENNAIRE).

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ – M. Jean-Louis FAURE.

Commune de La Salle les Alpes : M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE – Mme Christine VALLA (représentant M. Alain FARDELLA)

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIELMETTI – Mme Béatrice KOEKKOEK

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE

Commune de Névache : M. Bernard LIGER (représentant Mme Corinne MEYER)

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY – M. Alain PROUVÉ

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – Mme Catherine CHAUVIN (représentant M. Philippe MARIACHER)

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET – M. Michel ALBERT (représentant Mme Nicole MATHONNET)

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Brigitte BOREL – Mme Isabelle GARNERET RAVEL (représentant M. Christian BREMOND)

AVAIENT DONNE POUVOIR : M. Thierry DUCURTIL à M. Xavier CRET
M. Marc FAURE-BRAC à M. Philippe MICHELON
M. Marc FORNÉSI à M. Alain BAYROU
M. Georges POUCHOT-ROUGE-BLANC à M. Guy HERMITTE
M. Philippe STOCKLI à M. Henry RAOUX
Mme Laurence FINE à Mme Brigitte BOREL
M. Jean SODE à Mme Monique OLLAGNIER
A partir de la délibération n° 2008-095 : Mme Laurette ROMAN à Mme Claire BARNEOUD

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

Conseil Communautaire du 20.12.2008

Rapporteur : M. Guy HERMITTE

OBJET : FINANCES & RESSOURCES INTERNES

Demande de subventions

P.I.C. INTERREG IV "FAIRE ENSEMBLE" - Maison des jeunes et de la culture

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu, le programme d'initiative communautaire INTERREG IV 2007/2013, volet A, ALCOTRA

Vu, le projet " Faire Ensemble" élaboré dans ce cadre par Projet INTERREG par l'Association Culturelle et Sportive du Queyras, chef de file côté français et la Maison des jeunes et de la culture de Briançon, pour le Briançonnais

Vu, les 8 actions thématiques structurant le projet "Faire ensemble" piloté par la Maison des jeunes et de la culture de Briançon, que sont :

- ⇒ Le travail social du réseau
- ⇒ Le développement social local
- ⇒ Les échanges de jeunes,
- ⇒ Le développement de réseaux de bénévoles en faveur des personnes âgées,
- ⇒ L'intégration du travail avec les associations parentales
- ⇒ Les services aux familles
- ⇒ L'accompagnement du vieillissement actif de la population
- ⇒ La conduite d'actions d'information

Vu, la demande de financement de ce projet formulée par la Maison des jeunes et de la culture de Briançon en direction de la Communauté de Communes du Briançonnais, à hauteur de 11 399 € pour les exercices 2009 et 2010,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n°2005-154-5 en date du 3 juin 2005 et en particulier **l'article 6 C II 3**, portant extension des compétences statutaires de la Communauté de Communes du Briançonnais en direction de la création, de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion de :

"• Structures d'accueil d'intérêt communautaire de la petite enfance s'adressant aux enfants de moins de six ans, et s'attachant à la satisfaction des attentes manifestées par la population résidant de façon permanente dans le Briançonnais.

Revêtent un caractère communautaire les structures d'accueil existantes ou à créer, qui, par l'origine géographique de leurs usagers, l'association financière de plusieurs partenaires et l'absence d'équipements similaires dans les communes limitrophes, justifient pleinement d'être prises en charge par la Communauté de Communes.

Relèvent de cette appréciation,

En terme de structures existantes, à Briançon :

- ⇒ la crèche collective
- ⇒ la halte-garderie « Les Loustics »

En terme de structure nouvellement créée, à Montgenèvre :

⇒ la halte-garderie, ses accès et locaux techniques, permettant à la Communauté de Communes, la mise en œuvre de cette compétence statutaire.

Egalement à ce titre :

⇒ Création, aménagement, entretien, et gestion d'une structure d'accueil en vallée de la Guisane et/ ou toute autre commune où apparaîtrait un besoin de nature à justifier l'opportunité manifeste d'un tel équipement.

⇒ Création d'un point info famille

⇒Création d'un relais d'assistantes maternelles pour l'ensemble du Briançonnais.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n°2005-154-5 en date du 3 juin 2005 et en particulier **l'article 6 C II 4**, portant extension des compétences statutaires de la Communauté de Communes du Briançonnais en direction de la gestion de :

"• Dispositifs locaux d'intérêt communautaire, visant à la prévention de la délinquance :

⇒ Définition d'une politique communautaire de prévention de la délinquance distinguant les secteurs urbains et ruraux

⇒ Contractualisation avec les différents partenaires, mise en œuvre, gestion et financement des outils nécessaires à la prévention de la délinquance,

Sont déclarés d'intérêt communautaire, les dispositifs suivants :

- ⇒ Contrat Local de Sécurité
- ⇒ Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.
- ⇒ Plan Local d'Insertion par l'Économie"

Considérant que le champ de compétences statutaires de la Communauté de Communes du Briançonnais ne rejoint pas de manière substantielle les thématiques structurant le projet "Faire Ensemble" telles que développées ci-avant,

Considérant cependant l'avis majoritairement favorable des Maires du Briançonnais, réunis en Bureau le 09 décembre 2008, de soutenir ce projet accompagné des réserves suivantes :

⇒ La Collectivité entend limiter strictement sa participation financière au projet "Faire ensemble" sur les seuls exercices comptables 2009 et 2010, un engagement de la C.C.B. sur une éventuelle démarche de pérennisation des actions développées dans le projet "Faire Ensemble" ne pouvant être envisagée,

⇒ Le versement de la participation financière de la Collectivité est fractionné en 8 échéances trimestrielles et interviendra à terme échu, après production de rapports d'activités trimestriels détaillant de manière précise :

- ♦ Les actions engagées sur le Briançonnais au titre de chacune des huit thématiques structurant le projet "Faire ensemble",
- ♦ La nature et le montant des dépenses affectées à ces opérations ainsi que des recettes obtenues auprès des différents financeurs du projet (*FEDER, Conseil régional PACA, Conseil Général des Hautes Alpes, C.C.B.*)
- ♦ Les actions développées en partenariat direct avec l'équipe d'animateurs du service communautaire de prévention spécialisée, en direction des jeunes de 6 à 18 ans accueillis et accompagnés par le S.C.P.S.
- ♦ Les actions développées en partenariat direct avec l'Espace Familles du Briançonnais et son "point info familles",

Vu l'avis favorable de la Commission ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE en date du 9 décembre 2008, au regard des éléments développés ci-avant

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

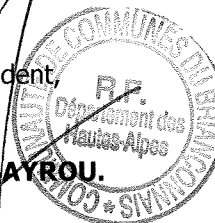
DELIBERE

- Décide de participer au financement du projet "Faire ensemble" piloté par la Maison des jeunes et de la Culture de Briançon, à hauteur de 11 339 €.
- Précise que si cette participation ne rejoint que de manière superficielle le champ de compétences statutaires de la C.C.B., elle vise cependant à soutenir le projet "Faire ensemble" en ce qu'il développe, à travers la thématique n°3 – échanges de jeunes – et la thématique n°6 – services aux familles - des actions susceptibles de constituer un outil intéressant le service communautaire de prévention de la délinquance et l'Espace Familles du Briançonnais.
- Dit que le versement de la participation financière de la Collectivité sera subordonné à la levée des réserves énoncées dans le rapport de la présente.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2009

Pour copie conforme

Le Président,

Alain BAYROU.



Date dépôt S. P. :

23 DEC. 2008

Date affichage :

23 DEC. 2008